

FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION

361, Avenue du Président Wilson, 93200 Saint-Denis, FRANCE

Projet INTERREG

UNEET

PRESTATION DE SERVICES



**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES
PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

ARTICLE PREMIER – OBJET DE LA PRESTATION DE SERVICES

Cette consultation vise à sélectionner le consultant juridique du projet UNEET co-financé par l'Agence Interreg Europe du Nord-Ouest. Mis en œuvre par un consortium de 6 partenaires (FACE étant le leader), le projet a débuté en mars 2018 et se terminera en mars 2021.

Le conseiller juridique aura pour mission de :

- Construire le cadre juridique de la plateforme co-construite
- Assister le consortium dans le processus de passation des marchés pour sélectionner l'Agence digitale chargée du développement technique de la plateforme UNEET.

ARTICLE 2 – CONTEXTE DE LA MISSION

2.1- Contexte général du projet UNEET

UNEET est un projet soutenu par l'Agence Interreg Europe du Nord-Ouest, un programme de coopération territoriale européenne financé par la Commission européenne avec l'ambition de faire de la zone Europe du Nord-Ouest un acteur économique clé et un endroit attrayant pour travailler et vivre, avec des niveaux élevés d'innovation, de durabilité et de cohésion.

UNEET vise à fournir une plate-forme en technologie open source (OST), solution innovante pour favoriser l'intégration professionnelle des NEETs en répondant aux besoins de recrutement du secteur HORECA et au chômage des jeunes adultes dans 7 régions du Nord-Ouest de l'Europe, grâce à sa mise en œuvre par les partenaires de UNEET (voir article 2.3 sur le consortium UNEET).

Le projet vise à aller au-delà des outils existants pour favoriser l'intégration professionnelle des jeunes (également appelés NEETs, sans emploi, formation et ne suivant pas de cursus scolaire) en proposant des solutions cohérentes avec les attentes et les besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Au niveau des plateformes déjà existantes :

- Certaines proposent des outils adressés à un public qualifié (c'est le cas du passeport européen pour les compétences hôtelières lancé par la Commission européenne en 2014 dans le cadre de la plateforme EURES, visant à faciliter la mobilité transnationale des personnes qualifiées dans d'autres pays européens pour y travailler dans le secteur de l'hôtellerie), qui ne s'adresse pas à d'autres groupes cibles tels que NEETs ;
- D'autres proposent des solutions qui ne respectent pas les spécificités du secteur HORECA (la plupart des sites d'offres d'emploi existants pour le secteur HORECA comme lhotellerie-restauration.fr, irishjob.ie, hotelcareer.com ne prennent pas en compte des questions telles que l'image négative de ce secteur, la quantité très importante de candidatures que les entreprises reçoivent, le manque de clarté concernant les attentes des entreprises). Aucune de ces initiatives n'a adopté une triple approche, comme celle que nous proposons, impliquant les jeunes adultes, les entreprises et les parties prenantes concernées dans la conception et la création d'une plate-forme technologique Open source qui répond le mieux à leurs besoins.

De plus, UNEET contribuera à lutter pour l'emploi dans le secteur HORECA, à promouvoir le travail légal et, par conséquent, à améliorer son image.

2.2- Objectifs de la plateforme

Sur la base de cette analyse, UNEET vise à créer une plate-forme globale reliant les jeunes, les entreprises et les organisations partenaires dans un but commun. Celle-ci sera en même temps :

- Une plateforme proposant des fonctionnalités innovantes favorisant l'employabilité des demandeurs d'emploi, la mobilité transnationale et les parcours professionnels dans le secteur HORECA ;
- Un jobboard où NEETs et les entreprises peuvent facilement se rencontrer et interagir, favorisant la création d'une communauté ;

Grâce aux différents outils et fonctionnalités inclus dans la plateforme digitale UNEET, le projet vise à :

- Aller au-delà des outils et des pratiques existants visant à soutenir l'intégration professionnelle des jeunes par la création d'une plateforme innovante permettant aux utilisateurs de bénéficier d'un parcours d'accompagnement totalement digital comprenant différentes fonctionnalités (orientation, formation, mobilité transnationale, intégration professionnelle, etc.)
- Renforcer l'employabilité des NEETs pour faciliter leur intégration professionnelle à long terme ;
- Surmonter les difficultés rencontrées par les entreprises pour recruter des personnes et améliorer l'attractivité du secteur en incluant dans la plateforme des fiches informatives et d'autres outils favorisant la connaissance des jeunes adultes sur les emplois, les profils requis et les parcours professionnels offerts par le secteur, ainsi qu'un système de recrutement innovant basé sur les capacités et la motivation des candidats. Ce système permettra aux entreprises de choisir les candidats qui répondent le mieux au profil requis, de réduire le temps de recrutement et de faciliter les rencontres professionnelles ;
- Sensibiliser les candidats aux possibilités de mobilité transnationale existantes, aux démarches à entreprendre et aux acteurs nationaux qui pourraient les soutenir.

2.3 – Le consortium UNEET

Le projet UNEET est piloté par un consortium de 6 partenaires dont FACE est le leader, en partenariat avec 5 autres organisations, privées et publiques.

Le consultant sera invité à collaborer avec tous les partenaires du projet. Selon l'expertise de chaque partenaire, un sous-leader a été attribué à chaque work package du projet (6 au total). En ce qui concerne le work package concerné ci-après "gestion de projet", le sous-leader est FACE.

FRANCE FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) est une fondation d'utilité publique qui travaille aux côtés des entreprises françaises dans un large éventail de sujets de RSE, y compris les secteurs sociaux, environnementaux et d'affaires.



Allemagne DISTRICT de KASSEL est une autorité publique avec plusieurs programmes d'intégration professionnelle pour les jeunes employés. Ils seront jumelés avec la branche du tourisme de la région de la Hesse (management régional).

**Landkreis
Kassel**



Irlande DONEGAL LOCAL DEVELOPMENT COMPANY UNITED offre une formation sur les professions HORECA.

**DONEGAL LOCAL
DEVELOPMENT
COMPANY LIMITED**

BALLYHOURA est une société de développement local qui oriente l'intégration professionnelle des jeunes chômeurs



Royaume-Uni FIFE COUNCIL est une autorité publique avec plusieurs programmes d'intégration professionnelle et favorise le développement du tourisme.



Le DUNDEE & ANGUS COLLEGE est un centre de formation avec une offre spécifique pour le secteur HORECA.



ARTICLE 3 – DESCRIPTION DE LA PRESTATION DE SERVICES

3.1- Description de la mission attendue

Le conseiller juridique sera le référent du consortium à propos de :

- La propriété intellectuelle (Partie A) : le consultant produira le cadre juridique de la plate-forme (les livrables afférents sont détaillés dans l'article 3.2). En outre dans une approche plus globale, le consultant conseillera le consortium pendant toute la durée du projet sur toutes les problématiques rencontrées dans le domaine de la propriété intellectuelle, les implications en matière d'open source et liées au RGPD.
- Droit des marchés (Partie B) : le consultant aidera le consortium tout au long du processus de sélection de l'agence digitale chargée de développer techniquement la plateforme (l'offre connexe sera lancée au cours du deuxième trimestre 2018). Le consultant :
 - o Validera le processus de passation du marché
 - o Produira les documents ou éléments juridiques du dossier de consultation des entreprises (annexes incluses) excepté la partie technique du cahier des charges fonctionnel

- Assistera dans l'analyse des offres reçues et dans la sélection du prestataire
 - Produira le contrat à signer avec le prestataire
- Etant donné la date de lancement de l'appel d'offres, la partie B devra être fournie dans une courte période de temps et débutera immédiatement après la sélection du consultant.

3.2-Livrables

FACE fournira au consultant toutes les informations déjà partagées par l'Agence INTERREG.

Le consultant examinera les 4 réglementations des différents pays européens et les récentes directives européennes sur les marchés publics concernant les compétences/livrables suivants :

Partie A : Cadre juridique

1. LF1 : **Un accord contractuel** pour assurer le cadre juridique entre les partenaires du consortium et les sous-traitants, y compris les éléments suivants (liste non exhaustive) :
 - a. Répartition des parts entre copropriétaires :
 - i. Background
 - ii. Articulation Propriété intellectuelle
 - b. Conditions d'utilisation et d'exploitation des résultats conjoints (propriété intellectuelle) :
 - i. Droits d'utilisation
 - ii. Droits d'exploitation
 - iii. Diffusion et Confidentialité
 - c. Gestion des résultats détenus conjointement (propriété intellectuelle) :
 - i. Protection des droits de propriété intellectuelle
 - ii. Problème d'infraction et d'application des droits de propriété intellectuelle
 - iii. Droit applicable et tribunal compétent
 - d. Conformité RGPD
2. LF2 : **Une session de formation** sur le contenu de l'accord contractuel (qui se tiendra à Paris).
3. LF3 : **Réponses aux interrogations ponctuelles** pour sécuriser les aspects juridiques de la plate-forme tout au long de la durée du projet (propriété intellectuelle, open source, problématiques liées à la RGPD, etc.)

Partie B : Passation des marchés

1. P1 : **Un document de procédure des appels d'offres** dans le respect des règles françaises et européennes, impliquant tous les partenaires du consortium¹. Ce document comprendra notamment :

¹ Etant donné que FACE paye les frais afférents pour le compte du consortium, la loi française s'applique en termes de passation de marchés.

- a. La description de chaque étape de l'appel d'offres (adaptée à valeur estimative de la prestation) à mettre en œuvre pour sélectionner l'Agence digitale (Seuils de l'UE et nationaux)
 - b. Un calendrier
 - c. Les modèles de documents obligatoires
2. P2 : **Conseils juridiques pendant le processus de passation des marchés** y compris les éléments suivants (liste non-exhaustive) :
- a. Rédaction des aspects juridiques du cahier des charges fonctionnel de l'appel d'offres et les annexes afférentes (contrats de sous-traitance, de maintenance et l'accord d'hébergement & support)
 - b. Contrôle et validation des différentes étapes de la procédure d'appel d'offres énoncées dans le livrable [P1] et validation du dossier de consultation des entreprises
 - c. Aide (d'un point de vue juridique) sur les propositions reçues des agences digitales
 - d. Production du contrat à signer avec l'agence digitale sélectionnée

ARTICLE 4 – Calendrier

Étapes	Date limite
Délai de réponse à l'appel d'offres	23 avril 2019
Sélection du conseiller juridique	Début mai (autour du 3 mai)
Réunion de cadrage	Début mai 2019 (autour du 7 mai)
Livraison du document de procédure des appels d'offres [P1]	Début mai 2019 (autour du 10 mai)
Rédaction des aspects juridiques du dossier de consultation des entreprises et annexes afférentes – composante du livrable [P2]	Mai 2019
Assistance pendant le processus de passation des marchés et contrôle final du contrat [P2]	De mai à Septembre 2019
Livraison des projets des documents juridiques [LF1]	Octobre / Novembre 2019
Livraison des documents juridiques définitifs [LF1]	Décembre 2019 (en fonction du planning de l'agence digitale)
Session de formation pour les partenaires du projet [LF2]	Premier semestre 2020
Réponses aux interrogations ponctuelles [LF3]	Tout au long du projet (jusqu'à mars 2021)

ARTICLE 5- Exigences en matière de divulgation et de déclaration

Le consultant devra répondre aux attentes institutionnelles et organisationnelles

de FACE, ainsi qu'aux exigences de communication.

Tous les livrables et les documents de support doivent être écrits en anglais. Tous les livrables, y compris les factures émises pendant le projet, doivent mentionner le soutien de l'Agence INTERREG NWE. Le logo officiel du projet sera fourni dans le bon format dès que le sous-traitant aura été choisi :



Le futur sous-traitant sait qu'il peut être soumis à des contrôles et à des visites de FACE et de toutes les instances nationales ou européennes. Les bons comptables et non comptables devront être archivés par l'organisme sélectionné jusqu'à 2028.

Article 6 – CRITERES DE SELECTION ET PAIEMENT

Les critères de sélection et les conditions de paiement sont mentionnés CCAP et RC

Article 7 – DOCUMENTS À FOURNIR

Les documents à fournir sont mentionnés dans le règlement de consultation.

